



N° 20.0825 /MFPTPS/CAB

Ouagadougou, le 26 OCT 2020

COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale a l'honneur de rappeler aux travailleurs et employeurs des secteurs publics et privés que conformément à l'article 2 de la loi n°079-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant institution de fêtes légales et événements à caractère historique au Burkina Faso, la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 octobre 2020 est consacrée à la célébration de la fête du **Maouloud**. Par conséquent la journée du **jeudi 29 octobre 2020** est déclarée chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale souhaite une **bonne fête** à tous les musulmans du **Burkina Faso**.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon